



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 04442

Numéro SIREN : 538 772 807

Nom ou dénomination : PRODEXPAL

Ce dépôt a été enregistré le 24/07/2017 sous le numéro de dépôt 60355



20170603552015

DATE DEPOT : 24/07/2017

N° DE DEPOT : 60355

N° GESTION : 2016B04442

N° SIREN : 538772807

DENOMINATION : PRODEXPAL

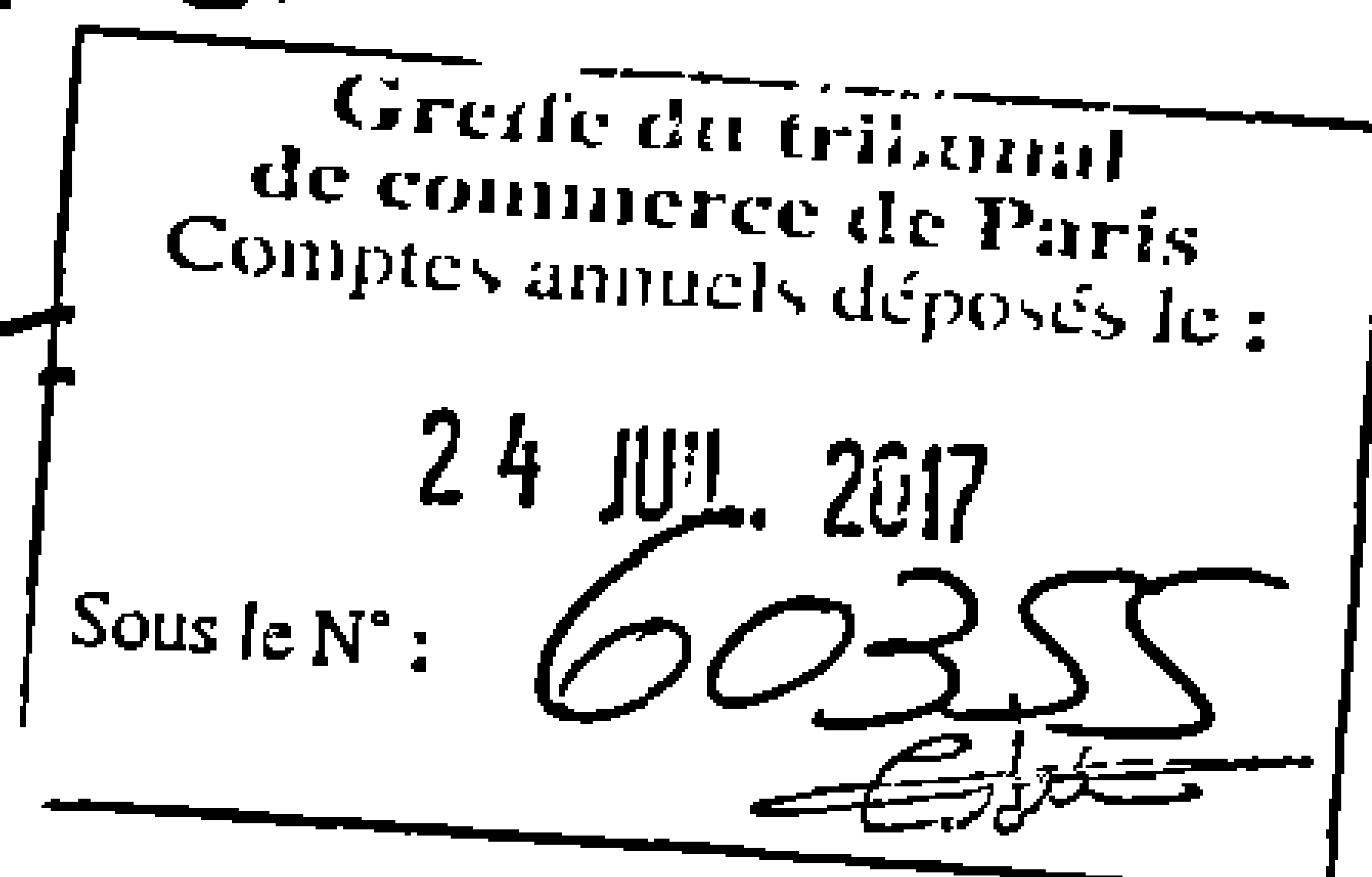
ADRESSE : 71 rue de Provence 75009 Paris

MILLESIME : 2015

PRODEXPAL
Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 5.000 euros
Siège social : 71, rue de Provence – 75009 PARIS
R.C.S. PARIS - SIREN 538 772 807

Comptabilité

[Signature]



DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 11 MAI 2017

AFFECTATION DU RÉSULTAT

DEUXIÈME DÉCISION

Après avoir constaté au passif du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

- Un compte « Report à nouveau » déficitaire de (4.710) €
- Un compte « Résultat de l'exercice » bénéficiaire de 10.348 €

L'associé unique décide les affectations suivantes :

1° Affecter la somme de 4.710 €, au compte « Report à nouveau », afin d'apurer la perte à due concurrence,
Ci 4.710 €

2° Affecter la somme de 500 € sur le compte de la « Réserve légale », afin de la doter à plein,
Ci 500 €

Solde du compte « Résultat de l'exercice » 5.138 €

3° Affecter le solde du compte « Résultat de l'exercice » sur le compte « Autres réserves »,
Ci 5.138 €

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associée unique prend acte qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes ni d'autres revenus au titre des trois exercices précédents.

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01/01/2015	et clos le	31/12/2015	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat de l'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société			Adresse du siège social		
SRL PRODEXPAL					
N° SIRET			53877280700003		
Adresse du principal établissement			Ancienne adresse en cas de changement		
71 RUE DE PROVENCE 75009 PARIS			399 RUE DES CHANTIERS CHEZ SOGEDIAL 76600 LE HAVRE		
REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			01/01/2013		
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
SAFO					
	SORECAR		VOIE VERTE - ZI JARRY		
			97122 BAIE MAHAULT		
			SIRET	30309249800060	
B ACTIVITE					
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 33 1/3 %		10 348	Bénéfice imposable à 15 %
2 Plus-values		Plus-values à long terme imposables à 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %	
PV à long terme imposables à 19 %		Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %	
				PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zone franche urbaine	
Entreprise nouvelle art. 44 septies		Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
D IMPUTATIONS					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS					
Recettes nettes soumises à la contribution 2.5 %					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable			Nom et adresse du conseil		
ACI PRODEXPAL					
399 RUE DES CHANTIERS					
76600 LE HAVRE					
Tél :			Tél :		
Nom et adresse du CGA			Identité du déclarant		
N° d'agrément du CGA			Date : 17/03/2016		
			Lieu : PARIS		
			Qualité et nom du signataire :		

Certifié conforme.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2066Si déposé NEANT, cochez la case ☒

F : REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES	
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même : (a)
	Payées par un établissement chargé du service des titres (b)
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) ⁽²⁾	(c)
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes ou sociétés interposées	(d)
Montants des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾	(e)
	(f)
	(g)
	(h)
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾	(i)
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	(j)
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾	total (a à h)

G : REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CG) SARL : tous les associés SCA : associés gérants SNC ou SCB : associés en nom ou commandités SEP et tit de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé gérant ou non, désigné col 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées				
			Traitements Emoluments Indemnités proprement dits	Frais de représentation, de mission et de déplacement Indemnités forfaitaires	Rembour- sements	Indemnités forfaitaires	Rambour- sements
Titre ou F.	Nom et prénom ou Dénomination						
	Qualité et profession ou Comp ^t de dénomination						
Numéro	Compt	Type et nom de voie					
Complément de distribution							
Lieu dit / Hameau							
Code postal	Localité	Pays					
Titre ou F.	Nom et prénom ou Dénomination						
	Qualité et profession ou Comp ^t de dénomination						
Numéro	Compt	Type et nom de voie					
Complément de distribution							
Lieu dit / Hameau							
Code postal	Localité	Pays					
Titre ou F.	Nom et prénom ou Dénomination						
	Qualité et profession ou Comp ^t de dénomination						
Numéro	Compt	Type et nom de voie					
Complément de distribution							
Lieu dit / Hameau							
Code postal	Localité	Pays					
Titre ou F.	Nom et prénom ou Dénomination						
	Qualité et profession ou Comp ^t de dénomination						
Numéro	Compt	Type et nom de voie					
Complément de distribution							
Lieu dit / Hameau							
Code postal	Localité	Pays					

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

Si déposé NEANT, cochez la case : ☒

Titre ou F.		Nom et prénom ou Dénomination							
		Qualité et profession ou Compl de dénomination							
Numéro	Compt	Type et nom de voie							
		Complément de distribution							
		Lieu dit / Hameau							
Code postal	Localité		Pays						
Titre ou F.		Nom et prénom ou Dénomination							
		Qualité et profession ou Compl de dénomination							
Numéro	Compt	Type et nom de voie							
		Complément de distribution							
		Lieu dit / Hameau							
Code postal	Localité		Pays						
Titre ou F.		Nom et prénom ou Dénomination							
		Qualité et profession ou Compl de dénomination							
Numéro	Compt	Type et nom de voie							
		Complément de distribution							
		Lieu dit / Hameau							
Code postal	Localité		Pays						
Titre ou F.		Nom et prénom ou Dénomination							
		Qualité et profession ou Compl de dénomination							
Numéro	Compt	Type et nom de voie							
		Complément de distribution							
		Lieu dit / Hameau							
Code postal	Localité		Pays						
Titre ou F.		Nom et prénom ou Dénomination							
		Qualité et profession ou Compl de dénomination							
Numéro	Compt	Type et nom de voie							
		Complément de distribution							
		Lieu dit / Hameau							
Code postal	Localité		Pays						

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

Si déposé NEANT, cochez la case : ☒

Titre ou F.		Nom et prénom ou Dénomination							
		Qualité et profession ou Comp ^t de dénomination							
Numéro	Compt	Type et nom de voie							
		Complément de distribution							
		Lieu dit / Hameau							
Code postal	Localité		Pays						
Titre ou F.		Nom et prénom ou Dénomination							
		Qualité et profession ou Comp ^t de dénomination							
Numéro	Compt	Type et nom de voie							
		Complément de distribution							
		Lieu dit / Hameau							
Code postal	Localité		Pays						
Titre ou F.		Nom et prénom ou Dénomination							
		Qualité et profession ou Comp ^t de dénomination							
Numéro	Compt	Type et nom de voie							
		Complément de distribution							
		Lieu dit / Hameau							
Code postal	Localité		Pays						
H AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME									
Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres					Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation				
Conformément à la norme ed-Idic, l'ensemble des informations relatives aux véhicules doit être saisi dans les annexes respectives "Déclaration 2065 RN (Dirigeants)" et/ou "Déclaration 2065 RN (Services)".									
I DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS :									
Conformément à la norme ed-Idic, l'ensemble des adresses des autres établissements doit être saisi dans l'annexe "Déclaration 2065 RN (Suite)", feuilles 2065BIS_1									
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
RÉMUNÉRATIONS					MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES À 15 %				
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)					MVL restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
					MVL imputée sur les PVL de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)					MVL réalisée au cours de l'exercice				
					MVL restant à reporter				

1

BILAN - ACTIF

Si déposé NEANT, cochez la case : ☐

Désignation de l'entreprise : PRODEXPAL			Durée de l'exercice* : 12			
Adresse de l'entreprise : 71 RUE DE PROVENCE 75009 PARIS			Durée de l'exercice précédent* : 12			
Numéro SIRET* : 53877280700003						
				Exercice N clos le, 31/12/2015	N-1 31/12/2014	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC		
		Frais de développement*	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
		Terrains	AN	AO		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	BK			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY		
		Autres créances (3)	BZ	CA	558	859
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
		Disponibilités	CF	CG	11 848	15 055
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		
TOTAL (III)		CJ	CK	12 406	15 914	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW				
Primes de remboursement des obligations (V)		CM				
Ecart de conversion actif* (VI)		CN				
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	12 406	15 914	
Renvois : (1) Dont droit au bas		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP		
Clause de réserve	Immobilisations	Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2

BILAN - PASSIF avant répartition

Si déposé NEANT, cochez la case : ☐

Désignation de l'entreprise		PRODEXPAL		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :	5 000		DA	5 000	5 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,...			DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	EK	)	DC			
	Réserve légale (3)			DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3) *	Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	BI	)	DF		
	Autres réserves	Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*	EJ	)	DG		
	Report à nouveau			DII	(4 710)	(3 198)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	10 348	(1 512)	
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK			
	TOTAL (I)			DL	10 638	290	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
Avances conditionnées				DN			
TOTAL (II)			DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ			
TOTAL (III)			DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI	)	DV	47	5 121	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	600	118	
	Dettes fiscales et sociales			DY	600		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
	Autres dettes			EA	521	385	
compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB			
TOTAL (IV)			EC	1 768	5 624		
Ecart de conversion passif	(V)		ED				
TOTAL GENERAL (I à V)			EE	12 406	5 914		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital			IB			
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		IC			
		Ecart de réévaluation libre		ID			
		Réserve de réévaluation (1976)		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EO	1 768	5 624		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EII				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

- Si déposé NEANT, cochez la case : ☐

Désignation de l'entreprise :		PRODEXPAL					
		Exercice N			Exercice (N-1)		
		France	Exportation et livraisons Intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC		
	Production vendue { biens* services*	FD		FE	FF		
		FG	6 000	FH	FI	6 000	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	6 000	FX	FL	6 000	
	Production stockée*				FM		
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP		
	Autres produits (1) (11)				FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (1)					FR	6 000
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS		
	Variation de stock (marchandises)*				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (8 bis)*				FW	1 752	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	136	
	Salaires et traitements*				FY		
	Charges sociales (10)				FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions			GA		
					GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)				GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (11)					GF	1 888
	I - RESULTAT D'EXPLOITATION (1 - II)					GG	4 112
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)			GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)			GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	36	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
	Total des produits financiers (V)				GP	36	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ		
	Intérêts et charges assimilés (6)				GR		
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
Total des charges financières (VI)					GU		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	36	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	4 148	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Si déposé NEANT, cochez la case : ☐

Désignation de l'entreprise		PRODEXPAL	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	IIA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	IIB	6 200
	Reprises sur provisions et transferts de charges	IIC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	IID	6 200
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (II bis)	IIIE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	IIIF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	IIIG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	IIII	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		IIJ	6 200
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IIJF	
Impôts sur les bénéfices* (X)		IIJK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		IIIL	12 236
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		IIIM	1 888
5 - BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		IIIN	10 348
REVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	IIIO	
	(2) Dont {	IIJY	
	(3) Dont {	IIJO	
	(3) Dont {	IIJP	
	(3) Dont {	IIJQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IIJI	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IIJJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IIJK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes sociaux d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IIJX	
(9) Dont transfert de charges	A1		
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9
(7) Détails des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):		Exercice N	
ABANDON DE CREANCE		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
			6 200
(8) Détails des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

5

IMMOBILISATIONS

Si déposé NEANT, cochez la case : ☒

Désignation de l'entreprise : PRODEXPAL

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, Créations, apports et virements de poste à poste				
								2		3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II		KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains							KG	0	KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont composants	L9				KJ	(0)	KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont composants	M1				KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2				KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3				KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV		KW		KX			
		Matériel de transport *					KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier					LE		LC		LD			
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LO			
	Immobilisations corporelles en cours							LII		LI		LJ		
	Avances et acomptes							LK		LL		LM		
	TOTAL III							LN	0	LO		LP		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence							8G		8M		8T	
Autres participations							8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés							IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières							IT		IU		IV			
TOTAL IV							LQ		LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								00	0	011		0J		

CAORE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
				Par virements de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		CO		DO		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO		LV		LW		IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	0	LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	(0)	MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencis et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencis, aménagements divers	IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT		MU		
		Emballages récupérables et divers *	IX		MY		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NO		NH	0	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OU		M7		OW	
Autres participations		IO		OX		OY		OZ			
Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières		12		2E		2F		2G			
TOTAL IV		13		NI		NK		2H			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				14		OK		OL	0	OM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

720

**TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**
Si déposé NEANT, cochez la case : ☒

Exercice N clos le

31/12/2015

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : PRODEXPAL

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1974 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan ; de même, les entreprises en cours continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise		PRODEXPAL										Néant ☒	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montants des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN					
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH					
TOTAL I													
Terrains		PI	0	PJ		PK		PL	0				
Constructions	Sur sol propre	PM	(0)	PN		PO		PQ	(0)				
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU					
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY					
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC					
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QP		QQ					
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK					
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO					
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT					
TOTAL III		QU	(0)	QV		QW		QX	(0)				
TOTAL GENERAL (I + II + III)		ØN	(0)	ØP		ØQ		ØR	(0)				
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6
TOTAL I													
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1
TOTAL II													
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3	S4
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U3		U3		U4		U5		U6	U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V3		V3		V4	V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2	W3
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9	X1
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participation	NL						NM						NO
TOTAL IV													
Total général (I + II + III + IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV
Total général non venant	NW				Total général non venant		NY		Total général non venant		NZ		
CADRE C													
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice					
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9				Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP				SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Si déposé NEANT, cochez la case : ☒

Désignation de l'entreprise		PRODEXPAL							
Nature des provisions		Montant eu début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA		IB		IC		ID	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE		IF		IG		IH	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	U		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
	Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participations - autres immobilisations financières (1) *	6A		6B		6C		6D
6E				6F		6G		6H	
6J				6K		6L		6M	
6N				6O		6P		6Q	
Sur stocks et en cours		6R		6S		6T		6U	
Sur comptes clients		6V		6W		6X		6Y	
Autres provisions pour dépréciation (1) *		6Z		7A		7B		7C	
TOTAL III		7D		7E		7F		7G	
TOTAL GENERAL (I + II + III)		7H		7I		7J		7K	
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE		UF		UG		UH
	- financières	UG		UI		UJ		UK	
	- exceptionnelles	UJ		UK					
Titres mis en équivalence : Montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.								10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Si déposé NEANT, cochez la case : ☐

Désignation de l'entreprise :		PRODEXPAL									
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an ou plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations					UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)					UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières					UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux					VA					
	Autres créances clients					UX					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (1)	Provision pour dépréciation antérieurement constituée	UO		ZI						
	Personnel et comptes rattachés					UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux					UZ					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices					VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée					VB	445	445		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés					VN				
		Divers					VP				
	Groupe et associés (2)					VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de litres)					VR	113	113			
	Charges constatées d'avance					VS					
TOTAUX					VT	558	558	VU		VV	
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an ou plus 2		A plus d'un an et 5 ans ou plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (1)	à 1 an maximum à l'étranger	VG									
	à plus d'un an à l'étranger	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B		600		600					
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW		600		600					
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI		47		47					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de litres)		8K		521		521					
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY		1 768		1 768					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ				(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.				

Si déposé NEANT, cochez la case : ☐

Désignation de l'entreprise : PRODEXPAL										Exercice N, clos le : 31/12/2015					
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible*		à réintégrer :						
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD				Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE						
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF				Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WO						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre II)		WI				Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX						
	Amendes et pénalités		WJ				Charges financières (art. 212 bis)		XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7				
	Quote part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL				Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7						
	Moins valeurs nettes à long terme		- Imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (18 % pour les entreprises soumises à l'IR) - Imposées au taux de 9 %												
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions												
Écart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XR					
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé OONT		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du CGI)		SU		Zones d'entreprises* (activités exonérées)		SW		WQ					
		Déficit étranger antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MS		WR					
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un O.I.E. *										WS					
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre II)										WU					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- Imposées au taux de 15 % (18% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) * - Imposées au taux de 0 % - Imposées au taux de 19 % - Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - Imputées sur les déficits antérieurs												
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										WV				
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										WH				
	Régime des sociétés mères et des filiales *										WP				
	Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations)										WW				
	Dédution autorisée au titre des investissements dans les collectivités d'Outre-mer *										XB				
	Majoration d'amortissement *										I6				
Mesures d'incitation	Abattement sur la bénéfice et exonérations*		Entreprises nouvelles - (Réprise d'entreprises en difficulté 44 septies)		K9		Entreprises nouvelles 44 septies		L2		L5				
			Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)		L6		Sociétés investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3		Zone de restructuration de la défense (44 undecies)		PA		
			Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A)		OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		IP		Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		2F		
							Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC				
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XS				
	Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé										Crédance dérogée par la report en arrière de déficit		ZI		
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :										bénéfice (I moins II)		XI		10 348	
										déficit (II moins I)		XJ			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)												ZL			
Déficit antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)														XL	
RÉSULTAT FISCAL										BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN		10 348	
												XO			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

BÉNÉFICE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	
BÉNÉFICE (ligne XN)	

Si déposé NEANT, cochez la case : ☒Désignation de l'entreprise : PRODEXPAL

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)

K4

Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)

K5

Déficits reportables (différence K4 - K5)

K6

Déficit de l'exercice (tableau 2058-A ligne XO)

YJ

Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)

YK

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS PAYÉS, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées
sous le régime de l'article 39-1 1^{er} bis A1 1^{er} du CGI, dotations de l'exercice

ZT

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)

Dotations de l'exercice

Reprises de l'exercice

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles
pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1^{er} bis A1 2 du CGI *

ZV

ZW

Provisions pour risques et charges *

8X

8Y

8Z

9A

9B

9C

Provisions pour dépréciation *

9D

9E

9F

9G

9H

9J

Charges à payer

9K

9L

9M

9N

9P

9R

9S

9T

TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)
à reporter au tableau 2058-A :

YN

YO

ligne WI

ligne WU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058B déposé au titre de l'exercice précédent.

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction

Montant au début de l'exercice

Imputations

Montant net à la
fin de l'exercice

LI

XU

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
(art. L3113-3 et L3211-1 du Code des Transports)

Si déposé NEANT, cochez la case : ☐

Désignation de l'entreprise : PRODEXFAL									
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	(3 198)	AFFECTATIONS	Affectation aux réserves	- Réserve légale	ZB		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(1 512)		Dividendes	- Autres réserves	ZD		
	Prélèvements sur les réserves	OB			Autres répartitions	ZF			
	TOTAL I	OF	(4 710)		Report à nouveau	ZO		(4 710)	
					(NB Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH		(4 710)
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)									
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice								XY	
RENSEIGNEMENTS DIVERS									
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS					
DETAILS DES POSTES	- Sous-traitance			YT		500			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8		XQ					
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS		1 252		1 438	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ		1 752		1 438	
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z		136		132	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX		136		132	
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée			YY		1 200			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ		522			
DIVERS	- Montant brut des salaires (CI, dernière déclaration annuelle soumise au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2015) *			OB					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			OS					
	- Effectif moyen du personnel (dont : apprentis : ; Handicapés : ;)			YP					
	- Effectif affecté à l'activité artisanale			RL					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK			%		%
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP		- Filiales et participations : (liste au 2052-G prévue par art. 38 § de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	10 348	Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
				Plus-values à 10 %	JM		Imputations	IC	
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
				Plus-values à 10 %	JP		Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	30309249800060	

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Designation de l'entreprise : PRODEXPAL Néant ☒

A DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés		Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt *	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
1		2	3	4	5	6
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées			Plus-values taxable à 19 % (1)
			Long terme			
			10	15 % ou 18 %	0 %	
7	8	9	10	11	12	13
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						
21						
22						
23						
24						
25						
26						
27						
28						
29						
30						
31						
32						
33						
34						
35						
36						
37						
38						
39						
40						
41						
42						
43						
44						
45						
46						
47						
48						
49						
50						
51						
52						
53						
54						
55						
56						
57						
58						
59						
60						
61						
62						
63						
64						
65						
66						
67						
68						
69						
70						
71						
72						
73						
74						
75						
76						
77						
78						
79						
80						
81						
82						
83						
84						
85						
86						
87						
88						
89						
90						
91						
92						
93						
94						
95						
96						
97						
98						
99						
100						
101						
102						
103						
104						
105						
106						
107						
108						
109						
110						
111						
112						
113						
114						
115						
116						
117						
118						
119						
120						
121						
122						
123						
124						
125						
126						
127						
128						
129						
130						
131						
132						
133						
134						
135						
136						
137						
138						
139						
140						
141						
142						
143						
144						
145						
146						
147						
148						
149						
150						
151						
152						
153						
154						
155						
156						
157						
158						
159						
160						
161						
162						
163						
164						
165						
166						
167						
168						
169						
170						
171						
172						
173						
174						
175						
176						
177						
178						
179						
180						
181						
182						
183						
184						
185						
186						
187						
188						
189						
190						
191						
192						
193						
194						
195						
196						
197						
198						
199						
200						
201						
202						
203						
204						
205						
206						
207						
208						
209						
210						
211						
212						
213						
214						
215						
216						
217						
218						
219						
220						
221						
222						
223						
224						
225						
226						
227						
228						
229						
230						
231						
232						
233						
234						
235						
236						
237						
238						
239						
240						
241						
242						
243						
244						
245						
246						
247						
248						
249						
250						
251						
252						
253						
254						
255						
256						
257						
258						
259						
260						
261						
262						
263						
264						
265						
266						
267						
268						
269						
270						
271						
272						
273						
274						
275						
276						
277						
278						
279						
280						
281						
282						
283						
284						
285						
286						
287						
288						
289						
290						
291						
292						
293						
294						
295						
296						
297						
298						
299						
300						
301						
302						
303						
304						
305						
306						
307						
308						
309						
310						
311						

Désignation de l'entreprise : PRODEXPAL

Néant ☒

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 16 % ❷

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❷

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 16 %	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice Imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
1		2	3	4
Moins-Values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col 7 = 2 + 3 + 4 - 5 - 6
		à 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 %	à 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI)	à 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI)	à 15 % ou à 16,5 % ⁽¹⁾		
1		2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007

EXEMPLAIRE PREPARATOIRE

FAD

(1) (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Si déposé NEANT, cochez la case : ☒

Désignation de l'entreprise :

PRODEXPAL

I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (6°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

EXEMPLAIRE PREPARATOIRE

Désignation de l'entreprise : **PRODEXPAL**Néant ☐Exercice ouvert le : **01/01/2015**et clos le : **31/12/2015**Durée en nombre de mois **12****I - Production de l'entreprise**

Ventes de marchandises	OA	
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	6 000
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1	OM	6 000

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	
Variation de stocks (marchandises)	OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers et redevances	OR	1 752
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	
Abandons de créances à caractère commercial	OX	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	1 752

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	4 248
-----------------------------	--------------------------	-----------	--------------

IV - Contribution sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	SA	4 248
--	-----------	--------------

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE, alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE ☐ EV ☐

Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	
--------------------------------------	-----------	--

Période de référence	GY		GZ	
----------------------	-----------	--	-----------	--

Date de cessation	HR	
-------------------	-----------	--

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

EXEMPLAIRE PREPARATOIRE

fpa

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement ou moins 10 % du capital de la société)

EXERCICE CLOS LE 31/12/2015

N° SIRET

53877280700003

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

PRODEXPAL

ADRESSE (voie)

71 RUE DE PROVENCE

CODE POSTAL

75009

VILLE

PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

500

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

0

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

0

Si déposé NEANT, cochez la case : ☐

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SA

Dénomination

SAFO

Complément de dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

303092498

Nb de parts ou actions

500

% de détention

100,00

Adresse : N°

bis, ter

Type et nom de voie

SORECAR - VOIE VERTE

Complément de distribution

ZI DE JARRY

Lieu-dit, hameau

Code Postal

97122

Commune

BAIE MAHAULT

Pays

Forme juridique

Dénomination

Complément de dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

Nb de parts ou actions

% de détention

Adresse : N°

bis, ter

Type et nom de voie

Complément de distribution

Lieu-dit, hameau

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

Complément de dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

Nb de parts ou actions

% de détention

Adresse : N°

bis, ter

Type et nom de voie

Complément de distribution

Lieu-dit, hameau

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

Complément de dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

Nb de parts ou actions

% de détention

Adresse : N°

bis, ter

Type et nom de voie

Complément de distribution

Lieu-dit, hameau

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

Nb de parts ou actions

% de détention

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse : N°

bis, ter

Type et nom de voie

Complément de distribution

Lieu-dit, hameau

Code Postal

Commune

Pays

Titre

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

Nb de parts ou actions

% de détention

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse : N°

bis, ter

Type et nom de voie

Complément de distribution

Lieu-dit, hameau

Code Postal

Commune

Pays

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement ou moins 10 % du capital)

Nombre page :

1

Nombre page :

1

EXERCICE CLOS LE

31/12/2015

N° SIRET

53877280700003

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

PRODEXPAL

ADRESSE (voie)

71 RUE DE PROVENCE

CODE POSTAL

75009

VILLE

PARIS

Nombre total de filiales détenues par l'entreprise

P5

Néant

☒

Forme juridique		Dénomination	
Complément de dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°	bis, ter	Type et nom de voie	
Complément de distribution		Lieu-dit, hameau	
Code Postal	Commune	Pays	

Forme juridique		Dénomination	
Complément de dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°	bis, ter	Type et nom de voie	
Complément de distribution		Lieu-dit, hameau	
Code Postal	Commune	Pays	

Forme juridique		Dénomination	
Complément de dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°	bis, ter	Type et nom de voie	
Complément de distribution		Lieu-dit, hameau	
Code Postal	Commune	Pays	

Forme juridique		Dénomination	
Complément de dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°	bis, ter	Type et nom de voie	
Complément de distribution		Lieu-dit, hameau	
Code Postal	Commune	Pays	

Forme juridique		Dénomination	
Complément de dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°	bis, ter	Type et nom de voie	
Complément de distribution		Lieu-dit, hameau	
Code Postal	Commune	Pays	

Forme juridique		Dénomination	
Complément de dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°	bis, ter	Type et nom de voie	
Complément de distribution		Lieu-dit, hameau	
Code Postal	Commune	Pays	

Forme juridique		Dénomination	
Complément de dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°	bis, ter	Type et nom de voie	
Complément de distribution		Lieu-dit, hameau	
Code Postal	Commune	Pays	

PROCURATION

Je soussigné : François HUYGHUES DESPOINTES

Demeurant 16 Avenue Victoria, 75001 PARIS

Représentant légal de la société PRODEXPAL,

Donne par les présentes pouvoir à :

La société CONSULTANTS SERVICES, SELAS au capital de 8 000 euros, ayant son siège social 30 La Martienne, 97240 LE FRANCOIS (Martinique), RCS : FORT-DE-FRANCE 332 418 425 (85 B 92)

De faire, pour moi et en mon nom, au Greffe et au Tribunal de Commerce de PARIS,

Tous dépôts, immatriculations, modifications au registre du commerce et des sociétés.

A cet effet, faire toutes déclarations, signer toutes pièces, payer et recevoir toutes sommes, en donner bonne et valable quittance, mainlevée et décharge et généralement faire le nécessaire.

L'exécution de ce mandat vaudra décharge au mandataire.

Fait à PARIS,
Le 11 mai 2017.

